APF France handicap

Créée en 1933, l'Association est reconnue d'utilité publique, elle a pour objectif d'informer, d'aider et d'accompagner les personnes en situation de handicap et leurs proches. Elle revendique l'accessibilité, l'inclusion dans la société, le droit à la compensation et le libre choix de la personne.

Elle est présente dans tous les départements de France. Dans les Yvelines, elle est implantée à Voisins le Bretonneux avec:

un SAVS, un SAMSAH et une Délégation Départementale
(http://apf78.blogs.apf.asso.fr/)

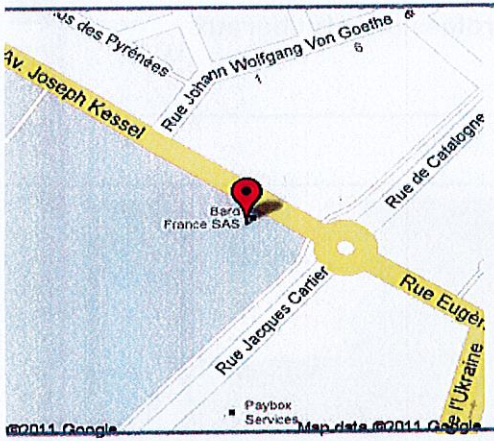

Accès au SAMSAH:

(de la gare de St Quentin en Yvelines)

bus 461,dir. Grande Ile, arrêt Europe

bus 464, dir. Gare St Rémy, arrêt Grande Ile

APF France handicap

SAMSAH 78

Service d'**A**ccompagnement
Médico **S**ocial pour **A**dultes **H**andicapés

Pavillon 10, 164 avenue Joseph Kessel
78960 Voisins-le-Bretonneux
01 30 44 52 20
savs.voisins-le-bretonneux@apf.asso.fr

Yvelines
Le Département

ars Agence Régionale de Santé Ile-de-France

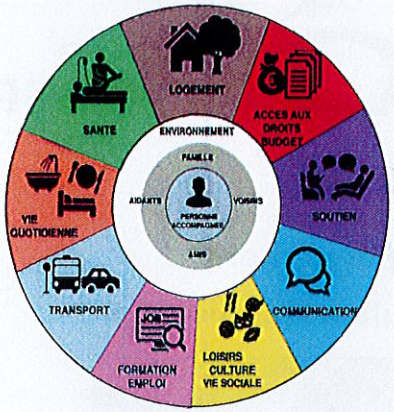

L' Equipe du SAMSAH intervient dans tous les domaines représentés dans le schéma de gauche.

Travailleurs sociaux, moniteur éducateur, ergothérapeutes, psychomotricienne, psychologue, neuropsychologue, médecin coordonnateur, infirmière de coordination, aides-soignants se déplacent au domicile pour réaliser l'accompagnement.

L'équipe est encadrée par une directrice et une chef de service.

SA MISSION:

A partir de ses attentes et besoins,

aider la personne à construire son projet

- droits et compensation de son handicap
- logement
- transport
- vie sociale, loisirs et vacances
- formation / emploi
- soins et coordination médicale

CETTE EQUIPE ACCOMPAGNE

toute personne majeure habitant dans les Yvelines

atteinte de déficiences motrices prédominantes

avec ou sans troubles associés,

éligible à une notification SAMSAH par la CDAPH.

RESEAUX ET PARTENARIAT

- MDPH et services sociaux
- réseaux de santé et hôpitaux
- associations et professionnels libéraux

LE CIRCUIT DE LA DEMANDE:

⇒ 1er contact avec la personne

⇒ Orientation de la CDAPH ou éligibilité

⇒ Evaluation des attentes et besoins de la personne

⇒ Elaboration du Projet d'Accompagnement Individuel

⇒ Rencontres régulières **au domicile ou au service**

⇒ Synthèses réalisées à chaque étape

MAIS AUSSI:

- le soutien auprès de la personne
- Des espaces de parole pour les proches
- la prévention et l'éducation pour la santé
- l'aide organisationnelle